



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231113-D2023_98_SI-AR

DECISION 2023-98

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances Groupama d'un montant de 690 € au titre du dommage lié au « choc de véhicule terrestre » en date du 17 juillet 2023, sur la voirie communautaire à Volmerange-les-Mines.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 novembre 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024